

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, j'ai eu quelques entretiens à ce sujet—indirectement tout au moins—avec des membres de la bourse des grains de Winnipeg. La Commission serait évidemment mieux placée que moi pour répondre à la question. Les membres de la bourse des grains ont indiqué qu'avec un seul marché à terme à Thunder Bay et en offrant une prime pour livraison à Vancouver, il serait possible, à leur avis, d'améliorer le marché à terme à Vancouver.

M. Gleave: Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre. On nous informe que maintenant les achats de colza sur la côte ouest ne peuvent se faire que sur la base du disponible, au jour le jour, ce qui est bien difficile pour les acheteurs. Le ministre peut-il renseigner la Chambre sur les résultats des réunions au cours desquelles on a discuté de ces opérations pendant la fin de semaine à Vancouver et nous dire s'il compte établir un processus rationnel de vente et d'établissement des prix?

M. l'Orateur: J'espère bien que la réponse du ministre sera plus courte que la question posée, car il reste environ trente secondes de la période des questions.

L'hon. M. Lang: Monsieur l'Orateur, je n'ai pour le moment rien à dire de ces réunions.

* * *

ANCIENS COMBATTANTS

L'ENTRETIEN DU MONUMENT AUX MARINS À HALIFAX

M. Robert McCleave (Halifax-East Hants): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre des Affaires des anciens combattants une question dont je l'ai prévenu. Le ministre songe-t-il à confier à son ministère l'entretien du monument aux marins situé à l'extrémité sud de Halifax afin de donner aux survivants canadiens un monument bien entretenu pour honorer la mémoire des marins qui ont péri dans l'Atlantique?

L'hon. Jean-Eudes Dubé (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, je suis sensible à l'intérêt que porte le député à ce magnifique monument; malheureusement le budget des dépenses de mon ministère ne permet pas d'en assurer l'entretien. Il y a bon nombre de monuments de ce genre partout dans le pays, mais, habituellement, les associations locales s'occupent de leur entretien.

* * *

LA RADIODIFFUSION

QUÉBEC—JURIDICTION SUR LA TÉLÉDIFFUSION PAR CÂBLE

[Français]

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable secrétaire d'État.

Est-il en mesure de fournir des éclaircissements relativement à la demande du Québec, qui désire conserver sa juridiction sur la télédiffusion par câble?

[M. Gleave.]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Monsieur le président, je pense que tous les éclaircissements sur les intentions du ministre des Communications du Québec sont inscrits dans le discours qu'il a prononcé, mais dont je ne suis pas le distributeur officiel.

M. Beaudoin: Je désire poser une question complémentaire, monsieur l'Orateur.

Si le contenu des émissions télédiffusées par câble, dans la province de Québec, est de nature éducative, le gouvernement fédéral est-il disposé à laisser le contenu de ces émissions éducatives à la juridiction provinciale?

L'hon. M. Pelletier: Monsieur le président, la position du gouvernement fédéral, en matière de télévision éducative, a fait l'objet, il y a plusieurs mois déjà, d'une déclaration exhaustive que j'ai faite moi-même, à l'appel des motions, et à laquelle je dois référer le député. Il serait trop long d'exposer de nouveau toute cette situation et les ententes auxquelles nous sommes arrivés avec les provinces.

M. Fortin: Je désire poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: Je reconnais l'honorable député de Joliette, et immédiatement après que l'honorable député aura obtenu réponse à sa question, la présidence devra appeler l'ordre du jour. Je reconnais donc l'honorable député de Joliette.

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire à l'honorable ministre.

Étant donné que le ministre des Communications du Québec a annoncé la présentation d'une loi en matière de télédiffusion par câble, le ministre pourrait-il dire s'il rencontrera bientôt son homologue québécois pour discuter de ce sujet, ou s'il a vraiment l'intention de laisser la Cour suprême régler la question?

L'hon. M. Pelletier: Monsieur le président, je ne vois pas que l'alternative formulée par le député en soit une valable. Je pense qu'il y a beaucoup d'autres gestes que l'un et l'autre gouvernements peuvent poser, en plus des conversations personnelles avec un ministre et du recours aux tribunaux. Je pense que la stratégie, de part et d'autre, peut être beaucoup plus complexe, et la procédure aussi. Je crois que la possibilité existe d'empêcher que ce différend ne tourne à la querelle stérile et, pour notre part, nous avons l'intention de recourir à tous les moyens pour éviter la querelle stérile.

[Traduction]

M. l'Orateur: Passons à l'ordre du jour.

M. David MacDonald (Egmont): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Plus tôt, avant la période des questions, j'ai tenté d'obtenir le consentement unanime de la Chambre pour évoquer l'inquiétude et l'appréhension croissantes que suscite la mise en œuvre du programme Perspectives-Jeunesse. Étant donné que le secrétaire d'État s'absentera peut-être pour quelques jours et qu'il s'agit là d'une question urgente, je me demande si la Chambre consentirait à laisser le ministre donner des précisions sur les critères relatifs à ce programme et sur la suffisance de fonds.

M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable député demande le consentement unanime de la Chambre pour revenir à